

Burundi : Comment sortir de l'impasse actuelle ?

Le Point Afrique, 11/09/2015 Burundi : une nouvelle guerre civile pas inévitable TRIBUNE. Tout n'est pas joué alors que les heurts se multiplient sur fond de contestation du troisième mandat du président Pierre Nkurunziza. Par Christian Daziano* L'avenir a eu droit de cité ce jour de l'an 2000 quand, sous l'égide de Nelson Mandela, toutes les factions burundaises et les représentants de la Communauté internationale, dont la France, ont signé l'Accord d'Arusha. La volonté de Pierre Nkurunziza de se succéder à lui-même a plongé le Burundi dans une crise politique majeure et continue de rencontrer une vive résistance au sein de la population. Cette résistance ne faiblit pas, même si elle a aujourd'hui changé de forme. Après les manifestations durement réprimées et une tentative de coup d'État, des assassinats ciblés de personnalités emblématiques sont désormais quotidiens.

La communauté internationale désarmée Face à ces événements, la communauté internationale paraît désarmée. Les pays de la région sont incapables d'adopter un projet de sortie de crise. Le fait que l'homme fort de la sous-région, le Rwandais Paul Kagame, arrive également au terme de son second mandat présidentiel et entend bien modifier la Constitution pour continuer à diriger le pays n'est pas étranger à l'inertie des pays voisins. L'Union africaine, tout en dénonçant les violences et les conditions de la réélection de Nkurunziza, brille surtout par la faiblesse de ses actions. L'Union européenne, principal bailleur de fonds du pays, et l'ONU pratiquent le dialogue sans véritablement saisir du dossier burundais. Pourtant, tous ces protagonistes ont concouru à la longue et difficile négociation de l'Accord d'Arusha, dont ils sont signataires et garants, et sa coûteuse mise en œuvre, notamment à travers des opérations de maintien de la paix de l'UA, puis de l'ONU, ainsi qu'aux programmes de désarmement, de démobilisation et de développement. Comment sortir de l'impasse actuelle ? En premier lieu, il convient de prendre acte que la Constitution burundaise et l'Accord d'Arusha ont été violés, mais également que Pierre Nkurunziza dispose de soutiens non négligeables dans le pays. Il est donc urgent de renouer les fils du dialogue entre tous les partis burundais afin de trouver une sortie de crise acceptable. Pierre Nkurunziza prétendra accomplir la totalité de son troisième mandat, alors que ses opposants, arc-boutés sur l'Accord d'Arusha et la Constitution vont demander son départ immédiat. Il conviendra de trouver une position médiane entre ces deux exigences contradictoires et sans doute organiser une période transitoire au cours de laquelle pourront être organisées de nouvelles élections législatives et présidentielles. S'il apparaît inévitable de modifier la Constitution, il faudra rechercher l'assentiment du plus grand nombre possible de Burundais. La convocation d'une Conférence nationale, réunissant toutes les forces vives du pays, et pas seulement les politiques, est l'une des seules voies qui permettrait au pays de panser les plaies faites au cours des derniers mois. Enfin, les responsables burundais devront s'interroger sur les suites qu'il convient de réserver aux auteurs de la tentative de coup d'État. Leurs motivations plaident en faveur d'une amnistie qui permettrait de concilier tous les Burundais. S'appuyer sur les acquis de l'Accord d'Arusha Un pareil projet devra s'appuyer sur les acquis de l'Accord d'Arusha qui doit demeurer le fondement des institutions et de la société burundaises. Cet Accord et les arrangements qui ont suivi sont fondés sur une représentation dans les institutions des différentes ethnies du pays qui assure la sécurité de la minorité. La sauvegarde de cet acquis fondamental, imposé en son temps par Nelson Mandela, est essentielle pour maintenir la paix civile au Burundi. Pour aider les Burundais à mettre en œuvre un pareil plan, la Communauté internationale devra, d'une voix unanime, exercer les pressions convenables sur tous les protagonistes de la crise. Le salut avec l'ONU en première ligne Un régime de sanction ciblée, qui viserait des personnalités sans pénaliser la population, devra sans doute être envisagé. Une seule organisation internationale, l'ONU, dispose de la légitimité nécessaire pour mettre en œuvre un tel plan. Il est grand temps, si l'on veut éviter le pire au Burundi, que le Conseil de sécurité se saisisse de ce dossier en espérant que chaque membre du Conseil saura, comme cela a été le cas dans le passé, faire taire ses intérêts particuliers et œuvrer sans arrière-pensée pour la paix dans ce pays si attachant. La Communauté internationale a le droit et le devoir d'agir au Burundi à travers l'Organisation des Nations unies qui est en charge de la préservation de la paix dans le monde. * Christian Daziano, ancien diplomate, ancien ambassadeur au Bénin et au Mozambique, a été ambassadeur de France au Burundi (1999-2003) et membre du comité de suivi des Accords d'Arusha (2000-2003)